Faille de sécurité pour le PARTI SOCIALISTE – Avertissement Public de la CNIL

Faille de sécurité pour le PARTI SOCIALISTE – Avertissement Public de la CNIL

Le 26 mai 2016, la CNIL a été informée de l'existence d'une faille de sécurité entraînant une fuite de données sur le site du Parti Socialiste. Lors d'un contrôle en ligne réalisé dès le lendemain, la CNIL a constaté que les mesures garantissant la sécurité et la confidentialité des données des primo-adhérents du PS étaient insuffisantes.

Les contrôleurs de la CNIL ont en effet pu accéder librement, par la saisie d'une URL, à la plateforme de suivi des primo-adhésions au Parti Socialiste effectuées en ligne. Ils ont notamment pu prendre connaissance des éléments suivants : nom, prénom, adresses électronique et postale, numéros de téléphone fixe et mobile, date de naissance, adresse IP, moyen de paiement et montant de la cotisation de certains adhérents.
Cette faille avait été rendue possible par l'utilisation d'une technique non sécurisée d'authentification à la plateforme. Elle a concerné plusieurs dizaines de milliers de primo-adhérents.
Alerté le même jour par la CNIL de cette faille, le PS a immédiatement pris les mesures nécessaires pour y mettre fin.
Un second contrôle réalisé cette fois dans les locaux du PS le 15 juin 2016, destiné à comprendre les raisons de la faille, a permis de constater que les mesures élémentaires de sécurité n'avaient pas été mises en œuvre initialement. En effet, il n'existait pas de **procédure d'authentification** forte au site ni **de système de traçabilité** permettant notamment d'identifier l'éventuelle exploitation malveillante de la faille.
Le contrôle a aussi permis de constater que le PS conservait sans limitation de durée les données personnelles de la plateforme, ce qui avait accru la portée de la fuite de données. La base active contenait des demandes d'adhésion effectuées depuis 2010 qui auraient dû a minima être stockées en archive.

En conséquence, la Présidente de la CNIL a décidé d'engager une procédure de sanction en désignant un rapporteur. La formation restreinte de la CNIL a prononcé un avertissement public car elle a estimé que le Parti Socialiste avait manqué à ses obligations :
• de veiller à la sécurité des données à caractère personnel des primo-adhérents, en méconnaissance de l'article 34 de la loi Informatique et Libertés ;
• de fixer une durée de conservation des données proportionnelle aux finalités du traitement en méconnaissance de l'article 6-5 de la loi Informatique et Libertés.

Enfin, la formation restreinte a décidé de rendre publique sa décision en raison de la gravité des manquements constatés, du nombre de personnes concernées par la faille et du caractère particulièrement sensible des données en cause qui permettaient notamment d'avoir connaissance de leurs opinions politiques.

Pour en savoir plus

Délibération de la formation restreinte n°2016-315 du 13 octobre 2016 prononçant un avertissement à l'encontre du PARTI SOCIALISTE
[PDF-312.22 Ko]

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Denis JACOPINI anime dans toute le France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Faille de sécurité de données sensibles en ligne : Avertissement public pour le PARTI SOCIALISTE | CNIL

Enquête sur le piratage à La Poste du Sénégal: le DG auditionné par la Gendarmerie

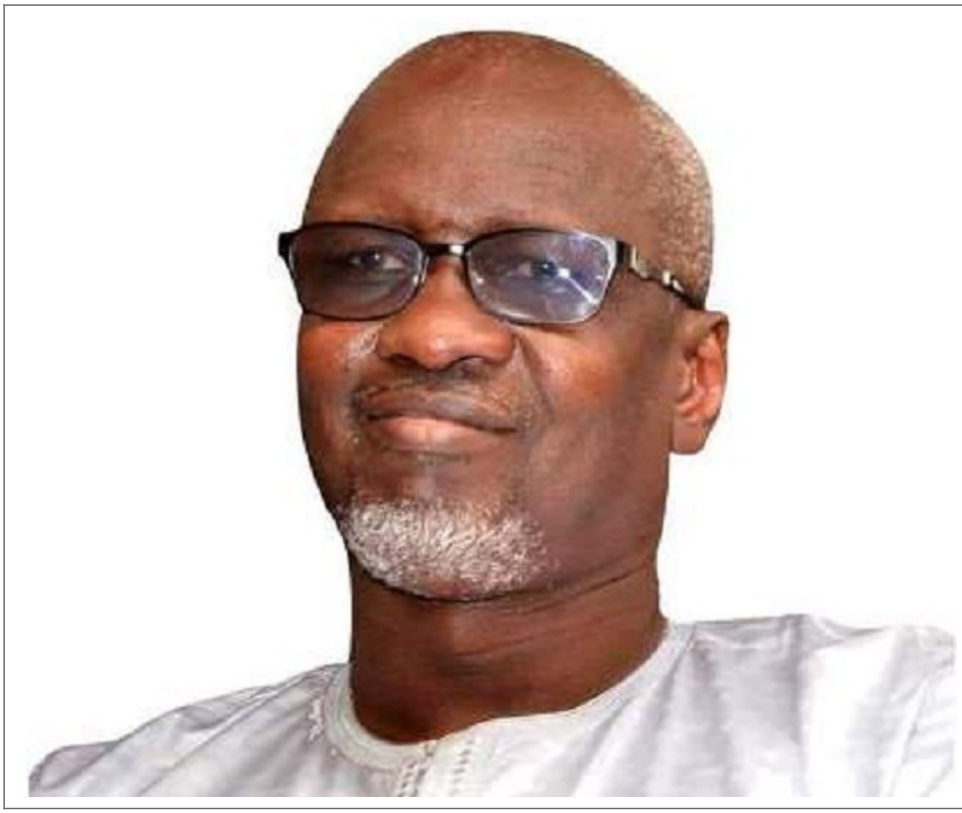

Enquête sur le piratage à La Poste du Sénégal: le DG auditionné par la Gendarmerie

---

L'enquête sur le piratage de la plate-forme de transfert d'argent de la Poste se poursuit. Après avoir entendu plusieurs responsables de la boite, la section de recherches de Colobane (Dakar) a reçu hier dans ses locaux le directeur général, Ciré Dia. D'après le quotidien sénégalais L'Observateur qui donne l'information dans sa livraison du jour, un important arsenal technique a été mis à contribution pour remonter la filiale.

En s'introduisant dans le système de transfert international du réseau, les cybercriminels avaient emporté près de 400 millions de francs CFA. Un coup dur pour la société qui traverse actuellement des moments difficiles selon L'Enquête qui fait état de problèmes de recouvrement des montants dus par les sociétés de transfert d'argent au groupe, des montants estimés entre 4 et 5 milliards CFA.

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Enquête sur le piratage à La Poste du Sénégal: le DG auditionné par la Gendarmerie hier | CIO MAG

Que prévoit la loi pour les Hackers éthiques ?

Que prévoit la loi pour les Hackers éthiques ?

La loi pour une République numérique protège les hackers éthiques et confirme le rôle central de l'Anssi dans le signalement de failles informatiques. Les explications de l'avocat François Coupez.

En complétant le code de la défense, la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique entérine la protection des hackers éthiques. En tout cas ceux qui signalent une faille informatique découverte par leurs soins à l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (Anssi). La législation confirme ainsi le rôle central de cette dernière dans le signalement des vulnérabilités.
« Ce texte va surtout permettre une officialisation », explique à *Silicon.fr* François Coupez, avocat associé du cabinet Atipic. *« L'Anssi apparaît bien comme le second point de contact officiel, en plus du responsable du système d'information objet des vulnérabilités »*. Ce point de contact *« est utile pour les cas où les 'hackers éthiques' supposeraient qu'ils ne peuvent joindre directement l'entité dont le SI est vulnérable, quelle qu'en soit la raison : responsable supposé peu réceptif, responsable déjà contacté en vain, etc. »*.

Protéger le hacker dit « éthique »

Pour distinguer le hacker éthique du pirate (l'article 323-1 du code pénal sanctionne le piratage frauduleux d'au moins deux ans d'emprisonnement et de 60 000 euros d'amende), l'article 47 de la loi numérique complète le code de la défense par un article L2321-4 ainsi rédigé :
« Pour les besoins de la sécurité des systèmes d'information, l'obligation prévue à l'article 40 du code de procédure pénale n'est pas applicable à l'égard d'une personne de bonne foi qui transmet à la seule autorité nationale de sécurité des systèmes d'information une information sur l'existence d'une vulnérabilité concernant la sécurité d'un système de traitement automatisé de données.
L'autorité préserve la confidentialité de l'identité de la personne à l'origine de la transmission ainsi que des conditions dans lesquelles celle-ci a été effectuée.
L'autorité peut procéder aux opérations techniques strictement nécessaires à la caractérisation du risque ou de la menace mentionnés au premier alinéa du présent article aux fins d'avertir l'hébergeur, l'opérateur ou le responsable du système d'information. »

Sécuriser les agents de l'Anssi

Rappelons que l'article 40 du code pénal cité dans cet article L2321-4 indique : *« Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. »*
Or, dans la loi portée par Axelle Lemaire, cette obligation prévue à l'article 40 ne s'applique pas aux *white hats*. Ce qui arrivait déjà, en fait, avant la promulgation du texte. *« D'après ce qu'a pu indiquer à certaines occasions l'Anssi elle-même, la pratique interne était déjà de ne pas appliquer l'article 40 dans les hypothèses similaires à celles visées par cet article L2321-4 du code de la défense nouvellement créé. Et ce afin de faciliter les remontées d'informations. Ce que la loi République numérique légitime dorénavant via cet article, et c'est une très bonne chose pour la sécurité juridique des agents de l'Anssi »*, ajoute François Coupez…[lire la suite]

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Hacker éthique : la législation française enfin claire ?

Cash investigation ne comprend rien à la cybersécurité

Cash investigation ne comprend rien à la cybersécurité

La cybersécurité est une science complexe qui croise les compétences techniques et la compréhension des mécanismes humains. L'art de la guerre numérique dépasse de très loin ce que Cash Investigation a tenté de montrer.

La cybersécurité est un sujet suffisamment sensible pour qu'il mérite d'être traité par les journalistes avec rigueur et sérieux. En la matière, l'approximation et la sous-estimation de sa complexité conduisent inévitablement à des contre-vérités médiatiques et à des biais de représentation.
C'est précisément ce que l'émission de France 2 Cash Investigation Marchés publics : le grand dérapage nous a fourni le mardi 18 octobre à 20h55, tant les approximations et les contre-vérités se succédaient à grande vitesse tout au long du reportage sur le système d'exploitation des ordinateurs du Ministère de la Défense.
Je dois avouer qu'il en faut en général beaucoup pour me choquer mais que ce beaucoup a été très vite atteint par l'équipe de Cash Investigation ! Jamais réalité n'avait été à ce point tordue et déformée dans l'unique but d'entrer par le goulot étroit du format préfabriqué de la désinformation. En clair, on a voulu se payer les balourds du Ministère de la Défense et les militaires qui ont choisi le système d'exploitation Windows (Microsoft) pour équiper leurs machines…

Un piratage en trois clics ?

Pensez donc, Madame, en trois clics et deux failles de sécurité, Élise Lucet nous démontrait qu'elle pouvait prendre le contrôle des ordinateurs du Ministère de la Défense pour déclencher dans la foulée la troisième guerre mondiale…. Il est vrai qu'elle venait de pirater sans pression l'ordinateur de l'un de ses collègues, avec l'aide de deux experts en cybersécurité de l'ESIEA. Et comme chacun le sait, si l'opération fonctionne avec la machine Windows de madame Michu, ça marchera tout pareil avec les machines de la Grande Muette.
Dans le cadre d'un renouvellement de contrat, Microsoft a remporté en 2013 le marché public du Ministère de la Défense concernant l'équipement en systèmes d'exploitations du parc informatique des Armées. Windows est donc installé sur 200 000 ordinateurs de l'armée française.
Partant de cette réalité, Élise Lucet et son équipe en ont déduit que cela constituait un choix risqué en matière de cybersécurité & cyberdéfense tant ce système d'exploitation est truffé de vulnérabilités et de Back Doors (portes dérobées) installées par les méchants espions américains de la NSA.

Le « piège » de Microsoft

En conclusion, toujours selon Élise Lucet, les militaires français sont tombés dans le piège tendu par Microsoft qui dispose désormais de toutes les entrées possibles pour la prise de contrôle à distance des ordinateurs sensibles du Ministère et de leurs secrets Défense. La théorie du complot n'est pas très éloignée dans tout cela, surtout lorsque l'hypothèse d'Élise Lucet se trouve plus ou moins confirmée par les déclarations de l'expert cryptologue Éric Filiol, retraité des services de renseignement et actuellement directeur du centre de recherche en cybersécurité de l'ESIEA.
Ce que dit Éric Filiol durant ses courtes interventions n'est pas contestable : il effectue une démonstration de prise de contrôle à distance d'un ordinateur équipé du système Windows 7 à la suite d'un clic de l'utilisateur (la cible) sur un lien malveillant transmis par mail. La démonstration qu'il donne d'une prise de contrôle n'appelle aucune critique puisqu'elle est un classique du genre, connue de tous les étudiants préparant un Master en cybersécurité.

Quelle preuve des failles de sécurité ?

C'est l'usage qui en est fait qui devient très contestable : puisque la manipulation fonctionne sur l'ordinateur doté de Windows de mon collègue journaliste (qui, au demeurant, a le clic facile et l'antivirus laxiste), c'est qu'elle fonctionne également avec l'ensemble du parc informatique relevant du Ministère de la Défense (cqfd). Preuve est donc faite de l'incompétence des services de l'État, de services chargés de la cybersécurité des infrastructures militaires et de l'ensemble des experts, ingénieurs et chercheurs qui œuvrent chaque jour en France pour sécuriser les systèmes…
Le reportage pousse encore un peu plus loin sa courageuse investigation en allant interroger très brièvement l'Officier Général Cyberdéfense, le vice Amiral Coustillière. Ce dernier est interrogé entre deux portes sur le choix improbable d'installer Windows sur des machines qui font la guerre.

White Hat au grand cœur

N'écoutant que leur sagacité et leur expertise autoproclamée, nos journalistes hackers « White Hat » au grand cœur (donc toujours du bon côté de la Force) donnent pour finir une leçon de cyberstratégie à l'Amiral responsable de la sécurité des infrastructures numériques militaires, tout en le faisant passer pour un amateur déconnecté des réalités informatiques… C'est à ce point que l'on touche au paroxysme de la désinformation du spectateur que l'on considère comme un consommateur compulsif de dysfonctionnements et malversations étatiques…
Et bien non, Madame Lucet, non, le choix de Windows n'est pas plus ou moins défendable que celui d'un système open source. Linux et ses dérivés souffrent également de vulnérabilités, subissent des attaques et des correctifs. C'est le triste destin de tout système complexe que d'avoir été créé imparfait, ouvert aux agressions extérieures exploitées par des individus mal intentionnés ou en quête d'information.

On ne clique pas tous sur les malware

Non, Madame Lucet, ce n'est pas parce qu'un de vos collègues journalistes clique facilement sur un lien malveillant que tout le monde le fait. Ce n'est pas parce que son antivirus ne détecte pas un malware qu'aucun autre antivirus ne le détectera. Ce n'est pas parce que Windows possède des vulnérabilités que les autres systèmes d'exploitation n'en possèdent pas.
Ce n'est pas parce que Microsoft a pu transmettre ou vendre certaines données aux services gouvernementaux américains que cette firme cherche obsessionnellement à piéger l'armée française. Enfin, non chère Élise, l'armée française ne découvre pas les problématiques de sécurité numérique avec votre reportage et ne sous-estime pas les risques de vol de données sensibles. C'est quelque part faire injure aux spécialistes civils et militaires qui œuvrent quotidiennement à la défense des intérêts numériques de la nation.
La cybersécurité est une science complexe qui croise les compétences techniques et la compréhension des mécanismes humains. L'art de la guerre numérique dépasse de très loin ce que ce triste reportage a tenté de montrer.

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Denis JACOPINI anime dans toute le France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet…) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Cash investigation ne comprend rien à la cybersécurité | Contrepoints

Les jeunes ne seraient pas plus prudents sur le web que leurs grands-parents

Les jeunes ne seraient pas plus prudents sur le web que leurs grands-parents

Selon une enquête Ipsos, les 18 – 34 ans sont les premiers touchés par les arnaques en ligne, bien devant leurs grands-parents.

Les natifs du numérique ne sont pas tout à fait aussi prudents sur le net qu'on pourrait le supposer nous disent Microsoft et Ipsos. Même s'ils sont plus à l'aise avec les nouvelles technologies que leurs aînés, les 18 – 34 ans sont également les premiers touchés par les arnaques en ligne, les fameux *scams*.

VOUS ÊTES LE 1 000 0000 0000E VISITEUR ! ! ! ! ! ! !

La moitié des victimes d'arnaque en ligne ont en effet moins de 35 ans selon une étude publiée par Ipsos. Derrière les jeunes gens, on retrouve les 36 – 54 ans qui représentent 34 % des victimes et enfin les plus vieux, plus de 55 ans, ne représentent eux que 17 % du total des victimes.

Le sondage d'Ipsos porte sur une population internationale de 12 000 personnes, dans plus de 12 pays et a été réalisée pour Microsoft.
Les arnaques du web sont aussi vieilles que la technologie, néanmoins leur prolifération ne semble guère être ralentie par les nouveaux usages. Les mails d'arnaque sont devenus des profils Facebook, des messages d'erreurs sur mobile ou d'autres hameçons modernes que l'on retrouve au fil des modes sur différentes plateformes. Si les usages changent, la présence des arnaques, elle, ne fait que s'adapter indéfiniment.
Le rapport met en lumière une des plus importantes arnaques de notre siècle, dans laquelle la victime reçoit un message prétendument adressé par Microsoft, Apple, Dell ou HP, ou d'autres firmes reconnues de la tech grand public. Il explique invariablement que l'appareil du possesseur est infecté, et que l'installation d'un logiciel tiers est nécessaire…[lire la suite]

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Denis JACOPINI anime dans toute le France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet…) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Les jeunes ne seraient pas plus prudents sur le web que leurs grands-parents – Tech – Numerama

---

Gestion des mots de passe : Où en sont nos comportements ?

Gestion des mots de passe : Où en sont nos comportements ?

Les internautes ont conscience du risque. Malgré tout, 61 % réutilisent les mêmes mots de passe sur différents comptes, selon une enquête internationale de Lab42 pour LastPass.

Malgré les recommandations en faveur de l'utilisation de mots de passe robustes, malgré la médiatisation de violations de données à grande échelle (Yahoo, LinkedIn…), la réutilisation de mots de passe aisément mémorisables est une pratique courante. C'est le principal enseignement d'un sondage réalisé par la société d'études Lab42 pour le gestionnaire de mots de passe LastPass.
L'enquête a été menée en mai dernier auprès d'un échantillon de 2000 internautes majeurs dans 6 pays : France, Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis, Nouvelle Zélande et Australie.

Déni et prise de risque

Malgré la compréhension du risque (pour 91 % du panel), 61 % des internautes interrogés réutilisent les mêmes mots de passe sur différents comptes, sites et services en ligne. Autre enseignement du sondage : l'oubli d'un mot de passe est la principale raison à l'origine d'un changement. Seulement 29 % des personnes interrogées changent de mot de passe pour des raisons de sécurité.
La majorité rationalise le fait d'utiliser des mots de passe « *faibles* ». Près de la moitié des répondants (identifiés comme des personnalités de Type A par le Lab42) veulent garder le contrôle et mémoriser les mots de passe utilisés. Ils pensent ainsi ne pas être directement menacés.
En revanche, plus de 50 % des répondants (identifiés comme des personnalités de type B) disent limiter leur activité en ligne par crainte d'une violation de mots de passe. Ils parviennent à se convaincre que leurs données n'ont pas de valeur pour les hackers. Et maintiennent ainsi une approche distante, voire négligente en ce qui concerne la sécurité des mots de passe…[lire la suite]

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Mots de passe : le déni et la prise de risque exposés

Alerte : Des bases MySQL menacées par une faille zero-day

Alerte : Des bases MySQL menacées par une faille zero-day

Alors que les vulnerabilités zero-day sont de plus en plus fréquentes, voilà que l'une d'elles a été découverte pas n'importe où mais bel et bien dans la célèbre base de données MySQL. Rendue publique il y a quelques heures seulement, cette faille zero-day, si elle est exploitée, peut permettre à un attaquant d'exécuter du code malveillant.

Les serveurs MySQL exposés aux menaces

Il y a quelques heures, c'est le chercheur en sécurité Dawid Golunski qui a rendu public une drôle de découverte, à savoir une faille zero-day dans les bases de données MySQL.

Aussi, tous les serveurs MySQL paramétrés en configuration par défaut et les bases de données MariaDB et PerconaDB sont potentiellement exposés à des menaces. Eh oui, l'exploitation de la faille peut permettre assez simplement de modifier le fichier de configuration MySQL et donc d'exécuter une bibliothèque dont le pirate a préalablement pris le contrôle grâce aux privilèges « root ».

Cet exploit peut être exécuté dès lors que l'attaquant dispose d'une connexion authentifiée au service MySQL ou bien par injection SQL. Pourtant, il semblerait que la faille soit connue d'Oracle, qui a en charge le développement et le support de cette base de données, depuis maintenant plus d'un mois et demi.

Une faille zero-day véritablement dangereuse ?

Comme à chaque fois qu'une faille zero-day est découverte, la première préoccupation est de savoir si la menace qu'elle fait naître est importante ou non. A cette question, les réponses divergent.

Il faut dire que tout le monde ne semble pas d'accord sur la nature même de la faille. Pour certains, il s'agirait d'une vulnérabilité par escalade de privilèges et pas, comme l'a décrit Dawid Golunski, d'une vulnérabilité par exécution de code à distance.

Ainsi, il semble exister des solutions temporaires pour protéger au moins partiellement les bases de données mais tout le monde est unanime pour dire que la livraison de correctifs par Oracle, et ce dans le meilleur délai possible, se fait attendre avec beaucoup d'impatience du côté des administrateurs serveurs…[lire la source]

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Des bases MySQL menacées par une faille zero-day

---

Attaque informatique par Clé USB piégée, plus fréquente qu’il n’y parraît

	Attaque informatique par Clé USB piégée, plus fréquente qu’il n’y parraît

---

Attaque informatique via votre boîte aux lettres ! La police Australienne alerte les citoyens de Melbourne après la découverte de clés USB piégées distribuées dans des boites aux lettres.

Voilà une attaque informatique, couplée à du social engineering, qui laisse songeur. La police fédérale de l'État de Victoria [Australie] a mis en garde les habitants de la banlieue de Pakenham (région de Melbourne) de ne surtout pas utiliser la clé USB qui a pu leur être proposée. Une clé USB diffusée dans un courrier, placé directement dans leur boite aux lettres. L'avertissement que j'ai repéré dans le site officiel de la Police locale indique que « ***Les lecteurs USB sont considérés comme extrêmement dangereux et le public est invité à ne pas les brancher sur leurs ordinateurs ou d'autres appareils informatiques.***«
Il a été constaté que la clé USB mystérieuse lançait des processus dans les ordinateurs comme l'installation d'outils dédiés à des abonnements malveillants. Même si les clés USB ont été détectées dans un seul quartier, la police de Victoria a néanmoins jugé bon d'émettre une alerte à l'échelle de l'État…[lire la suite]

Denis Jacopini anime des **conférences et des formations** et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **CyberRisques** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Nous animons **conférences et formations** pour sensibiliser décideurs et utilisateurs **aux risques en informatique**, découvrir et comprendre les **arnaques** et les **piratages informatiques** pour mieux s'en protéger et se **mettre en conformité avec la CNIL** en matière de **Protection des Données Personnelles**. Nos actions peuvent être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet…) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : ZATAZ Attaque informatique : Clé USB piégée dans votre boîte aux lettres – ZATAZ

Signes indiquant qu’un compte a été piraté et procédure à suivre

Signes indiquant qu’un compte Yahoo a été piraté et procédure à suivre

Nous espérons que vous n'aurez jamais à craindre qu'une autre personne accède à votre compte sans votre autorisation, mais vous ne pouvez jamais être sûr à 100 % de la sécurité de votre compte. Voici comment déterminer si une autre personne s'est connectée à votre compte Yahoo et les étapes à suivre pour récupérer l'accès à celui-ci.

Quelle que soit la situation, si vous pensez qu'une autre personne a accédé à votre compte sans votre autorisation, **changez votre mot de passe immédiatement**. Si vous n'avez pas accès à votre compte, utilisez l'aide relative aux mots de passe pour le récupérer.

Signes indiquant que votre compte a été piraté

• Vos informations de compte ont été modifiées à votre insu.
• Des connexions ont été établies depuis des endroits que vous ne reconnaissez pas sur la page de vos activités de connexion.
• Vous ne recevez pas des e-mails que vous attendiez.
• Votre compte Yahoo Mail envoie des spams

Ce que vous devez faire

Bloquer l'envoi de spam depuis votre compte

Recevoir des spams est une chose. Recevoir des rapports de spam provenant de votre compte en est une autre. Si votre compte a été piraté de sorte qu'il envoie des spams, vous pouvez résoudre ce problème ! Le moyen le plus rapide de bloquer l'envoi de spams depuis votre compte consiste à sécuriser votre compte en créant un nouveau mot de passe fiable ou activer la clé de compte.

Signaler un mail falsifié (usurpé)

Les messages falsifiés sont des mails qui semblent avoir été envoyés depuis votre adresse mail, mais qui en réalité ont été envoyés depuis un compte de messagerie complètement différent. Si votre Yahoo Mail est sécurisé, mais que vos contacts reçoivent toujours des spams qui semblent provenir de votre adresse, il s'agit probablement d'un mail falsifié ou « usurpé ».

1. Affichez l'en-tête complet du mail en question.
2. Dans la dernière ligne Reçu de l'en-tête complet, notez l'adresse IP d'où provient le mail.
– Cela correspond au fournisseur d'accès Internet (FAI) de l'expéditeur.
3. Effectuez une recherche par adresse IP sur un site tel que WhoIs.net pour déterminer le fournisseur d'accès Internet de l'expéditeur.
4. Contactez le fournisseur d'accès Internet de l'expéditeur pour demander que l'action appropriée soit entreprise.

Les fournisseurs de messagerie ne peuvent pas empêcher ces contrefaçons, mais si la fraude est identifiée, il est possible d'entreprendre une action.

Examinez les paramètres Yahoo Mail

• Supprimez les contacts mail inconnus.
• Supprimez les comptes Mail liés que vous ne reconnaissez ou ne contrôlez pas.
• Changer votre mot de passe sur les comptes liés que vous contrôlez.
• Vérifiez que votre réponse automatique de congés est désactivée.
• Découvrez si une autre personne a accédé à votre compte.

Autres paramètres de compte Yahoo Mail habituellement modifiés :

• Signature
• Nom d'expéditeur
• Adresse de réponse
• Transfert de mails
• Filtres
• Adresses interdites

Restaurer les mails, messages instantanés et contacts manquants

Si des mails, des messages instantanés ou des contacts sont manquants, vous pouvez restaurer les mails ou messages instantanés perdus ou supprimés. Vous pouvez également récupérer les contacts perdus.

Empêchez d'autres personnes d'accéder à nouveau à votre compte, même après avoir modifié votre mot de passe. Assurez-vous que votre compte reste protégé.

Recherchez la présence de logiciel malveillant sur votre ordinateur

Les logiciels malveillants peuvent corrompre votre système et collecter des informations sensibles, telles que des mots de passe et des coordonnées bancaires. Plusieurs programmes anti-logiciel malveillant sont disponibles sur Internet et permettent de détecter et de supprimer les logiciels malveillants sur les Mac et PC.

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Signes indiquant qu'un compte a été piraté et procédure à suivre | Yahoo Aide – SLN2090

Toutes les 4 secondes, un nouveau malware téléchargé

Toutes les 4 secondes, un nouveau malware est téléchargé

Selon Check Point, les téléchargements de logiciels malveillants inconnus ont été multipliés par 9 dans les entreprises. La faute aux employés ?

Dans leur rapport de sécurité 2016, les chercheurs de Check Point ont analysé plus de 31 000 incidents cyber touchant plusieurs milliers d'entreprises dans le monde. Résultat des courses : les téléchargements de logiciels malveillants explosent dans les entreprises.
L'an dernier, les téléchargements de malwares encore « inconnus » des systèmes de sécurité d'organisations ont été multipliés par 9, passant de 106 à plus de 970 téléchargements par heure, selon Check Point. En moyenne, un nouveau programme malveillant inconnu est téléchargé toutes les quatre secondes. Et les employés sont présentés comme le maillon faible dans ce domaine.

Maillon faible

Les malwares « connus » font également des dégâts (un téléchargement toutes les 81 secondes en moyenne) lorsque les systèmes sont irrégulièrement mis à jour et que les correctifs de sécurité font défaut. Une variante d'un programme malveillant peut aussi confondre un antivirus, au risque d'exposer les systèmes et réseaux d'une entreprise à l'espionnage et au vol de données…[lire la suite]

Denis Jacopini anime des **conférences et des formations** et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **CyberRisques** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Nous animons **conférences et formations** pour sensibiliser décideurs et utilisateurs **aux risques en informatique**, découvrir et comprendre les **arnaques** et les **piratages informatiques** pour mieux s'en protéger et se **mettre en conformité avec la CNIL** en matière de **Protection des Données Personnelles**. Nos actions peuvent être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Un nouveau malware téléchargé toutes les 4 secondes